



Stratégie

INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE



COMITÉ INONDATION
du 13 septembre 2024

Les Grandes Locos, La Mulatière (69)

compte-rendu

Ensemble pour mieux gérer le risque.





TEMPS 1

VISITE DU SITE DES GRANDES LOCOS

« Le devenir d'un ancien site industriel en zone inondable au cœur de la métropole lyonnaise » **Rachel Mignard** - Urbaniste, Cheffe de projets, Délégation Urbanisme et Mobilités, Métropole de Lyon

Ouverture de séance



Pierre ATHANAZE,

Vice-Président de la Métropole de Lyon, délégué à la Prévention des Risques



Xavier CEREZA,

Directeur Départemental des Territoires (DDT) du Rhône

TEMPS 2

RETOURS D'EXPÉRIENCE DES TERRITOIRES ET ÉCHANGES

« Les démarches de réduction de vulnérabilité aux inondations des bâtiments »

Pascal DAVID - Vice-Président de l'EPTB Saône Doubs

« L'aménagement du Gier à la Grand-Croix, lauréat de la mesure 'solution fondée sur la nature »

Julien PADET - Saint-Etienne Métropole

« Elaboration d'un schéma directeur de gestion des ouvrages du quotidien à la structuration »

Sylvain GRANGER - Président du SYDCEHR et
Youri GARCIA - Conseiller délégué GEMAPI à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

TEMPS 3

LES AVANCÉES DE LA STRATÉGIE EN 2024 (PICS) ET LES PISTES POUR 2025 : PRÉSENTATIONS ET ÉCHANGES

Les avancées des groupes de travail en 2024 : le ruissellement agricole et les démarches des Plans Inter-Communaux de Sauvegarde (PICS) sur l'Aire Lyonnaise

Thomas ADELIN - AMO de la Métropole de Lyon

Clôture - Buffet convivial au Faitout



Comité

INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

TEMPS 1

**VISITE DU SITE
DES GRANDES
LOCOS**



Visite des Grandes Locos
*« Le devenir d'un ancien site industriel
en zone inondable au cœur de
la métropole lyonnaise »*

Présentée par **Rachel Mignard**

Urbaniste, Cheffe de projets, Délégation Urbanisme et Mobilités Métropole de Lyon

MÉTROPOLE

GRAND LYON



Le contexte historique du site



Crédit photo : Vue de drone Bokeh production – site internet de la Biennale de Lyon



Crédit photo : Lucie Van Der Meulen

- Le site est situé le long de la première ligne de chemin de fer de France, reliant Lyon et Saint-Étienne (initialement Andrézieux-Bouthéon), construite par Marc Seguin dans les années 1830.
- Evolution d'un centre de réparation de bateaux vers un site exclusivement consacré à la maintenance ferroviaire.
- Des bâtiments anciens, notamment la Halle numéro 4, font partie de l'héritage historique du site.
- Ce site a été un lieu clé pour la SNCF, accueillant des bâtiments historiques et des installations pour la maintenance ferroviaire. Plus grand site de la SNCF.
- C'est donc l'ancien technicentre de la SNCF de la Mulatière qui s'étend sur 20 ha sur cette partie et qui est doublé d'une superficie quasi équivalente sur le secteur de la Saulaie à Oullins. À noter qu'une passerelle piétonne franchit l'Yzeron et les rails qui sont encore visibles relient les deux sites. Ces deux parties réunies représentaient l'entièreté du technicentre.
- Le technicentre s'appelait avant "Technicentre d'Oullins" mais à noter : l'entrée principale est sur la commune de la Mulatière.



Les enjeux actuels



Crédit photo : Métropole de Lyon

ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Le site est situé dans le lit majeur du Rhône, avec une nappe phréatique proche, entre 4 et 8 mètres de profondeur.
- Le site est directement adjacent au Rhône mais la ligne de chemin de fer n'a jamais été inondée.



Crédit photo : Lucie Van Der Meulen

POLLUTION ET DÉFIS TECHNIQUES

- Le site est désormais confronté à des défis de reconversion, avec des préoccupations réglementaires et environnementales liées à son ancien usage industriel. Utilisé pour des activités industrielles il présente des poches de pollution (notamment des hydrocarbures dans les sols).
- Les bâtiments à moindre valeur patrimoniale ont été détruits et les sols seront dépollués.

PROJET DE TRANSFORMATION URBAINE

- Un projet urbain est en cours pour transformer le site, avec des discussions sur la conservation de certains bâtiments historiques tout en respectant les contraintes environnementales. Le site a été démoli partiellement, mais des zones, notamment les grandes halles, sont conservées pour leur valeur patrimoniale.

RÉGLEMENTATION ET DÉFIS JURIDIQUES

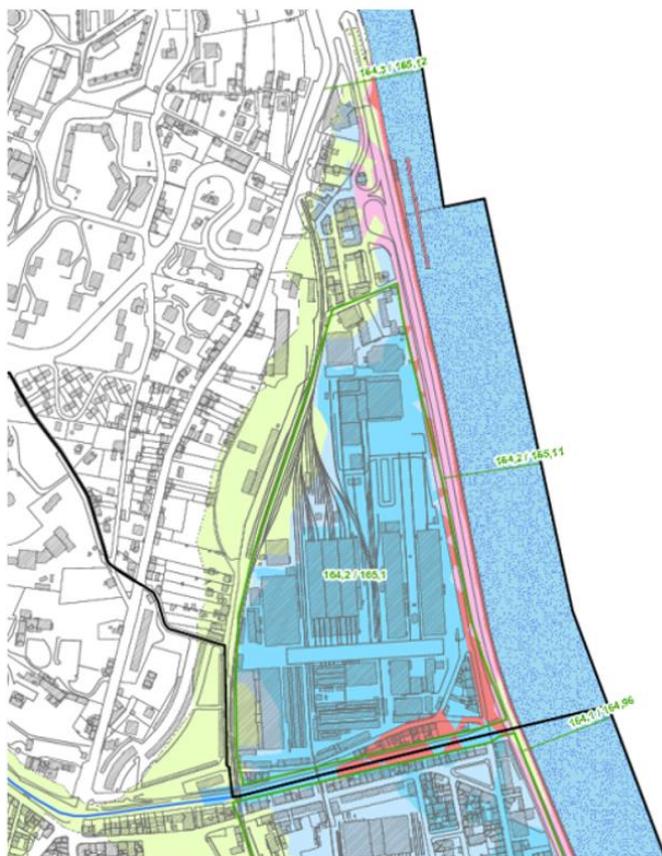
- Le site est encore une zone industrielle (UEI) et doit faire face à des difficultés de conversion de son usage tout en respectant les normes ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).
- Le processus de démolition et de réhabilitation a été soumis à des décisions difficiles, notamment sur la gestion des sols pollués et la conformité avec les exigences environnementales.



Le risque inondation sur le site

La réglementation liée au risque inondation

Des contraintes hydrauliques et réglementaires fortes



Zone non bâtie	R1	R1	R2	R3
Zone bâtie	R1	B1	B2	R3
	Crue centennale Alés fort	Crue centennale Alés moyen et faible	Crue exceptionnelle	Inondation rapide par rupture de digue

Zone B1

- Interdiction des **ERP de catégorie 1, 2 et 3** (effectif > 300 personnes)
- Autorisation des constructions, reconstructions, changements de destination, extension de constructions existantes s'ils sont réalisés au-dessus de la **cote Q100** (164.20 mNGF)
- Prendre en compte les effets prévisibles de la **crue exceptionnelle** dans la conception et le fonctionnement des **bâtiments à enjeux** (sauf ERP 1, 2 et 3 qui sont interdits)
- Autorisation des **remblais** limités à l'emprise des bâtiments et leurs accès
- Interdiction des **sous-sols**

Zone B2

- Tous les travaux, constructions, installations relatifs à des projets nouveaux ou à des biens existants sont **autorisés**
- Prendre en compte les effets prévisibles de la **crue exceptionnelle** dans la conception et le fonctionnement des **bâtiments à enjeux** afin de limiter au maximum les dommages subis ou provoqués jusqu'à cette occurrence de crue

Schéma réalisé par la Métropole de Lyon – support de la visite de site



Le risque inondation sur le site

CONTRAINTES DU SITE

Lors de la planification, il a été nécessaire de concilier la réglementation du PLUi-h (Plan Local d'Urbanisme) et les contraintes des PPRNi (Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation) annexés au PLUi-h pour réutiliser le site, qui est particulièrement bien desservi et en bon état.

ZONAGE ET RÉGLEMENTATION

Le site est en zone B1, sous la réglementation du PPRNi (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) du Rhône (Grand Lyon – secteur Rhône aval).

SOLUTION POUR LES ÉVÉNEMENTS TEMPORAIRES

Pour des événements comme les Nuits Sonores accueillant jusqu'à 12 000 personnes, l'équipe utilise le régime GN6 pour des autorisations exceptionnelles d'événements temporaires.

Chaque événement est soumis à une inspection de sécurité au niveau départemental et communal juste avant son déroulement. Le PPRNi fixe des contraintes sur les événements temporaires respectées par la Métropole de Lyon (dont l'annulation ou l'interruption avec une évacuation complète des personnes en moins de 24h).

ARBITRAGE

La voie de l'urbanisme temporaire a permis de concrétiser le projet des Grandes Locos. Cette approche permet d'utiliser temporairement le site pour des événements culturels tout en respectant les contraintes réglementaires et de sécurité.





Les activités des Grandes Loco et le risque inondation

LE RHÔNE

Le fleuve a déjà inondé ce site, situé dans la zone de crues centennales, avec une cote de référence autour de 124,20 mètres NGF.

Le site est globalement soit légèrement au-dessus, soit à ce niveau.

Exemple d'activités interdites :

En raison des risques d'inondation les ERP de catégorie 1 à 3 et les centres qui accueillent ou hébergent spécifiquement des personnes à mobilité réduite sont interdits.

LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES SONT AUTORISÉES PAR LE PPRNI, SOUS CONDITIONS

- > **Les activités et occupations temporaires doivent pouvoir être annulées ou interrompues avec une évacuation normale et complète des personnes et des biens dans un délai inférieur à 24 heures.**
 - Lors d'une crue annoncée, le site est fermé, aucun public n'y entre, évitant ainsi l'évacuation d'urgence.
 - Les organisateurs d'événements s'engagent à démonter les installations mobiles rapidement :
 - En moins de 24 heures pour les événements courts.
 - En 12 heures pour la biennale d'art contemporain.
- > **Les biens situés sous le niveau de la crue centennale et susceptibles d'être endommagés par les crues doivent être aisément déplaçables (en moins de 12 heures) et doivent pouvoir être stockés au-dessus de la cote de la crue centennale.**



Les activités des Grandes Loco et le risque inondation

Pour la biennale d'art contemporain :

- Certaines œuvres sont surélevées, à presque un mètre au-dessus du niveau de crue centennale.
- Les œuvres au niveau du sol sont temporaires ; si elles sont endommagées par une crue, cela est accepté par les artistes.
- Actuellement, le site appartient entièrement à la SNCF
- La métropole est en cours d'acquisition de deux grandes halles
- En attendant, les espaces sont loués temporairement par la métropole et sous-loués aux organisateurs d'événements.

Des clauses contractuelles sont en place entre la métropole et les organisateurs pour :

- Respecter les prescriptions de l'État en matière de risque d'inondation.
- Clarifier les responsabilités de chaque partie pour garantir une gestion structurée des risques.



Les axes du projet des Grandes Locos

ACHAT DU SITE ET LANCEMENT DU PROJET URBAIN

Le projet urbain de la Saulaie a été initié par l'achat par la Communauté urbaine de Lyon de la partie du site Oullinoise en 2008-2009. Par la suite, des discussions ont eu lieu pour l'achat de la partie La Mulatière, une fois que ses activités ont été entièrement libérées entre 2019 et 2020. Ce projet s'inscrit dans une logique de développement urbain résilient, prenant en compte des enjeux majeurs liés aux risques environnementaux.

CONTEXTE DES RISQUES ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le site présente plusieurs contraintes significatives, telles que le risque d'inondation, des sols pollués et la classification ICPE. L'équipe en charge du projet travaille en collaboration étroite avec l'État et les services de la DREAL pour intégrer ces enjeux dans le développement du projet, tout en adoptant une approche partenariale pour assurer la prise en compte de ces risques dans les aménagements.

PARTENARIATS ET COLLABORATION POUR VALIDER LE PROJET

Le projet a bénéficié d'une collaboration renforcée entre plusieurs acteurs, dont la SNCF, la Métropole de Lyon et les autorités locales. Ces partenariats ont permis de valider le projet urbain en s'appuyant sur une expertise variée et une gestion coordonnée des différents aspects du projet, en particulier les questions liées à l'hydraulique et à la gestion des risques d'inondation.

APPROCHE INTÉGRÉE : URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Une approche intégrée a été développée pour concilier les enjeux d'urbanisme avec ceux de l'environnement. Un travail approfondi a été mené pour intégrer les compensations écologiques nécessaires à la réhabilitation du site. En outre, des solutions transitoires ont été mises en place, tout en prévoyant des aménagements pérennes pour le long terme, garantissant ainsi la durabilité du projet.



Les axes du projet des Grandes Locos

RÔLE DE LA SNCF ET VALORISATION DU SITE

La SNCF, via sa direction immobilière territoriale, joue un rôle clé dans la commercialisation du site dans une logique de valorisation, en accord avec les objectifs de développement durable et d'aménagement du territoire. Ce partenariat avec la SNCF permet de garantir une gestion cohérente et une valorisation optimisée de cet espace stratégique.

LES GRANDES LOCOS : UN MODÈLE DE RÉHABILITATION RAPIDE

Un exemple significatif de réhabilitation rapide du site est la création des Grandes Locos, un lieu culturel ouvert en mars 2024. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la SNCF et des acteurs culturels lyonnais, et accueille désormais des événements majeurs comme la Biennale d'art contemporain, les Nuits Sonores et le Lyon Street Food Festival. Il illustre la capacité de réhabilitation temporaire tout en engageant des projets à long terme.

OBJECTIFS FUTURS DU PROJET

À terme, le technicentre de la Mulatière ambitionne de transformer ce site de 20 hectares en un espace contribuant au développement de l'agglomération lyonnaise. Le projet se distingue par son approche résiliente, prenant en compte les risques d'inondation, la pollution des sols et les contraintes ICPE. Ce projet représente ainsi un exemple de valorisation d'un espace rare et bien connecté, conçu pour un développement urbain durable au cœur de la Métropole de Lyon.



MOTS DE CONCLUSION

Xavier CEREZA – Directeur Départemental des Territoires (DDT) du Rhône
Pierre ATHANAZE – Vice-Président de la Métropole de Lyon, délégué à la
Prévention des Risques

MÉTROPOLE

GRAND LYON



Mots de conclusion de la visite

La visite s'est conclue par les interventions de M.CEREZA (DDT du Rhône) et M.ATHANAZE (Vice-Président de la Métropole de Lyon) qui ont souligné les enjeux de renouvellement urbain en zones sensibles, notamment en lien avec les risques d'inondation et de pollution industrielle.



Crédit photo : Lucie Van Der Meulen

Éléments clés du mot de conclusion de Mr CEREZA, DDT du Rhône

Monsieur CEREZA a remercié les participants pour leur engagement et leur présence et a souligné la pertinence du site visité dans le cadre des enjeux de résilience face aux risques naturels et industriels. Il a mis l'accent sur l'évolution des pratiques urbanistiques, soulignant le fait que la protection absolue n'existe pas et qu'il est désormais essentiel de travailler sur la résilience des sites, plutôt

que de chercher à éradiquer tous les risques. Il a également évoqué la question de la sobriété foncière, précisant que la régénération de zones déjà urbanisées est une priorité, en veillant à ne pas accroître leur vulnérabilité. Il a rappelé que la mise en place de nouveaux outils réglementaires depuis le décret de 2019 permet désormais des ajustements dans les zones déjà urbanisées, sous réserve de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Éléments clés du mot de conclusion de Mr ATHANAZE, Vice-Président de la Métropole de Lyon

Mr ATHANAZE a lui aussi adressé ses remerciements aux participants et il a mis en lumière la dimension urbanistique de ce projet, en soulignant la différence avec d'autres projets où le bâti existant n'a pas été conservé. Il attire l'attention sur le fait qu'ici, l'option a été de conserver l'essentiel des bâtiments tout en réinventant l'espace, un choix qui permet de préserver la mémoire tout

en répondant aux défis actuels. Il a également rappelé l'importance de la culture dans le projet, insistant sur l'objectif de créer un véritable centre culturel vivant, et non simplement une vitrine. Enfin, il a abordé les défis spécifiques du site, notamment les risques d'inondation et industriels, avec un regard pragmatique sur la gestion de ces risques dans un cadre urbain où les populations vivent au quotidien avec ces enjeux.



Comité

INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

TEMPS 2 – 3

**RETOURS
D'EXPÉRIENCE
DES TERRITOIRES
ET ÉCHANGES**



Les démarches de réduction de vulnérabilité aux inondations des bâtiments

Présenté par **Pascal DAVID**
Vice-Président de l'EPTB Saône & Doubs





Les démarches entreprises par l'EPTB

> Les campagnes de diagnostic en régie

- Réponses à des demandes ponctuelles depuis 2010 (572 bâtiments + 58 entreprises)
- Une campagne pour le PAPI Brévenne-Turaine en 2014 (154 bâtiments)

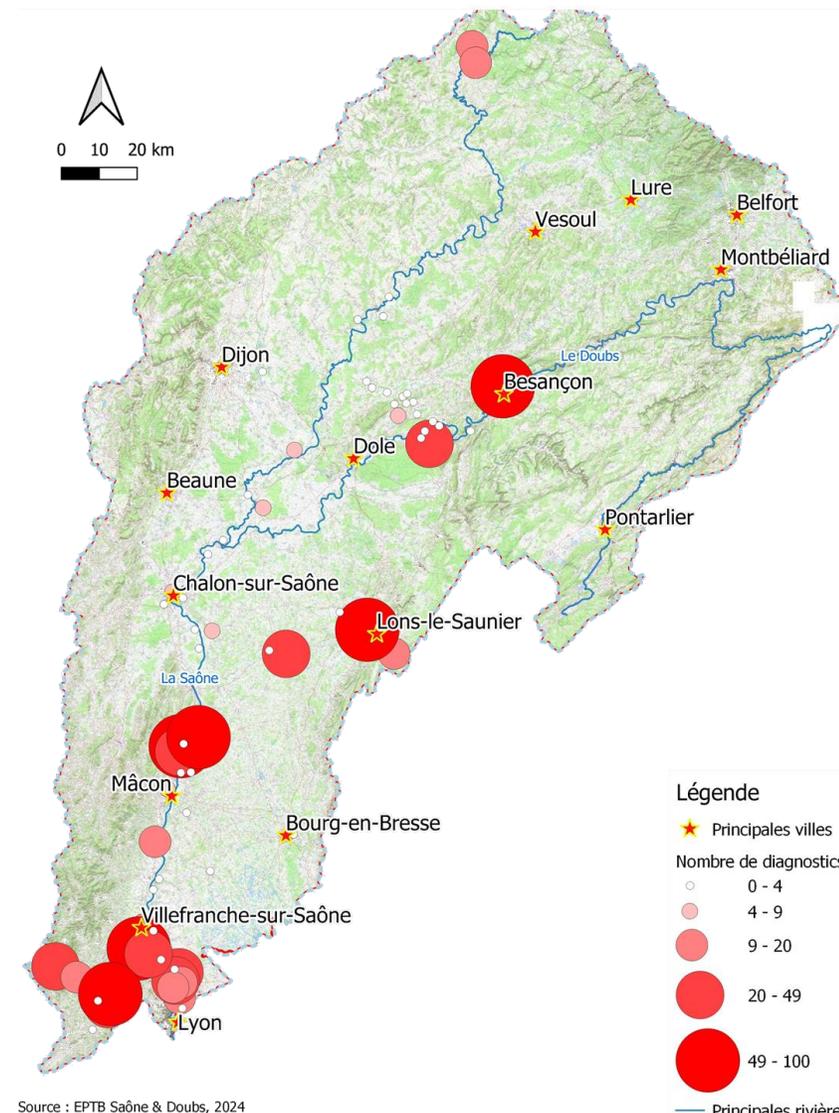
> Les campagnes de diagnostic externalisées

- Une campagne dans le PAPI Saône 1 en 2008 (38 bâtiments)
- Une campagne dans le PAPI Saône 2 en 2018-2019 (142 bâtiments + 14 entreprises)
 - **920 bâtiments diagnostiqués depuis 2008, dont 72 entreprises (chiffres à jour de 2023)**

> Actuellement

- Une campagne externalisée dans le PAPI Saône 3 (50 diagnostics prévus, sur les habitations, bâtiments publics, entreprises et exploitations agricoles)
 - 4 diagnostics d'habitations prévus à Caluire-et-Cuire + 3 à Quincieux
- Sensibilisation des PME/TPE + diagnostics sur le Beaujolais, en partenariat avec le SMRB

Les diagnostics de bâtiments réalisés par l'EPTB sur le Bassin Saône & Doubs (2023)



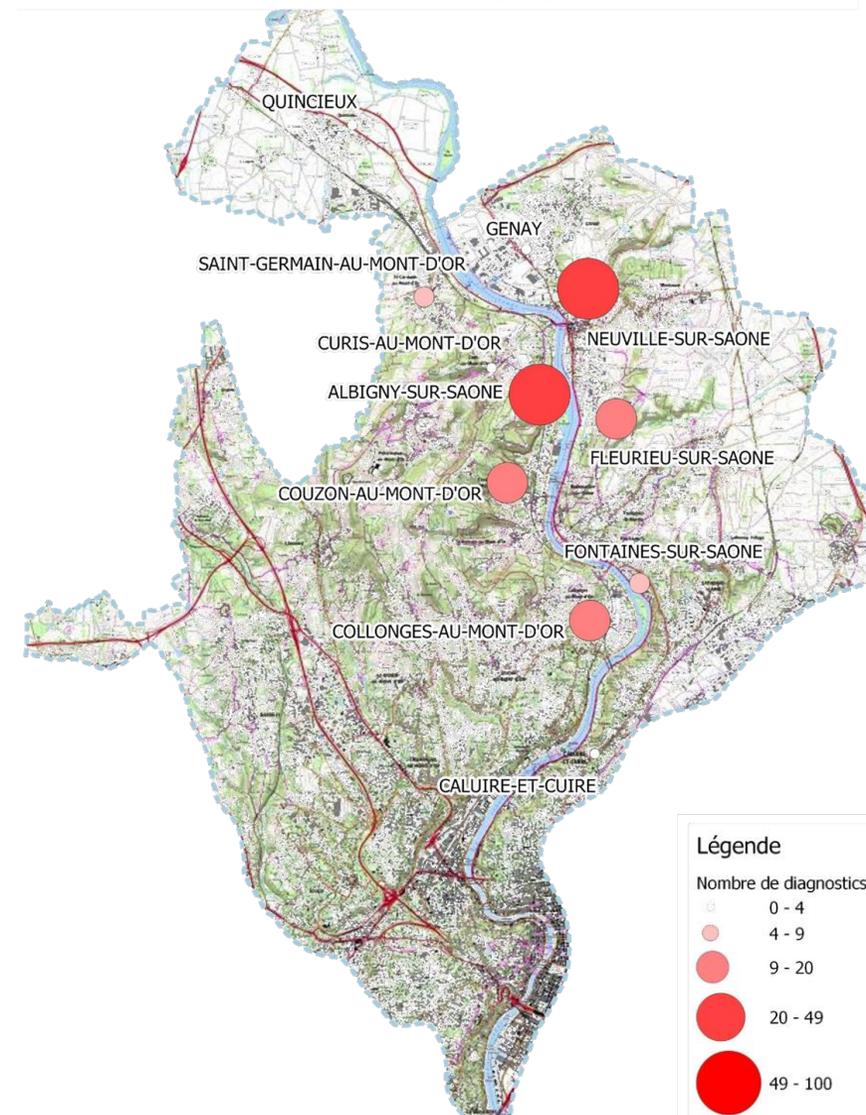
Source : EPTB Saône & Doubs, 2024



Les diagnostics sur la Métropole de Lyon

Commune	Cadre	Nombre de diagnostics
Caluire-et-Cuire	Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	1
Neuville-sur-Saône	Presta EPTB PAPI 1, 2008 + Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	31
Collonges-au-Mont-d'Or	Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	18
Couzon-au-Mont-d'Or	Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	10
Curis-au-Mont-d'Or	Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	1
Fleurieu-sur-Saône	Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	13
Fontaines-sur-Saône	Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	6
St Germain-au-Mont-d'Or	Régie EPTB en presta pour le Grand Lyon, 2012	6
Albigny-sur-Saône	Presta EPTB PAPI 2, 2019	33
Genay	Démarche ponctuelle d'une entreprise, 2022	1
Quincieux	Démarche ponctuelle d'une exploitation agricole, 2022	1
Total		121

Les diagnostics de bâtiments réalisés par l'EPTB sur la Métropole de Lyon (2023)





Les démarches futures dans le PAPI complet « Val de Saône et côte viticole »

> Une campagne de diagnostics sur le val de Saône

- Diagnostics sur les habitations et bâtiments publics
- Prestation extérieure avec participation des EPCI au reste à charge

> Une campagne de diagnostics sur la côte viticole

- Diagnostics suite aux études d'aléa en cours
- Spécificité : adaptation au risque ruissellement
- Prestation sous MO des EPCI de la côte viticole

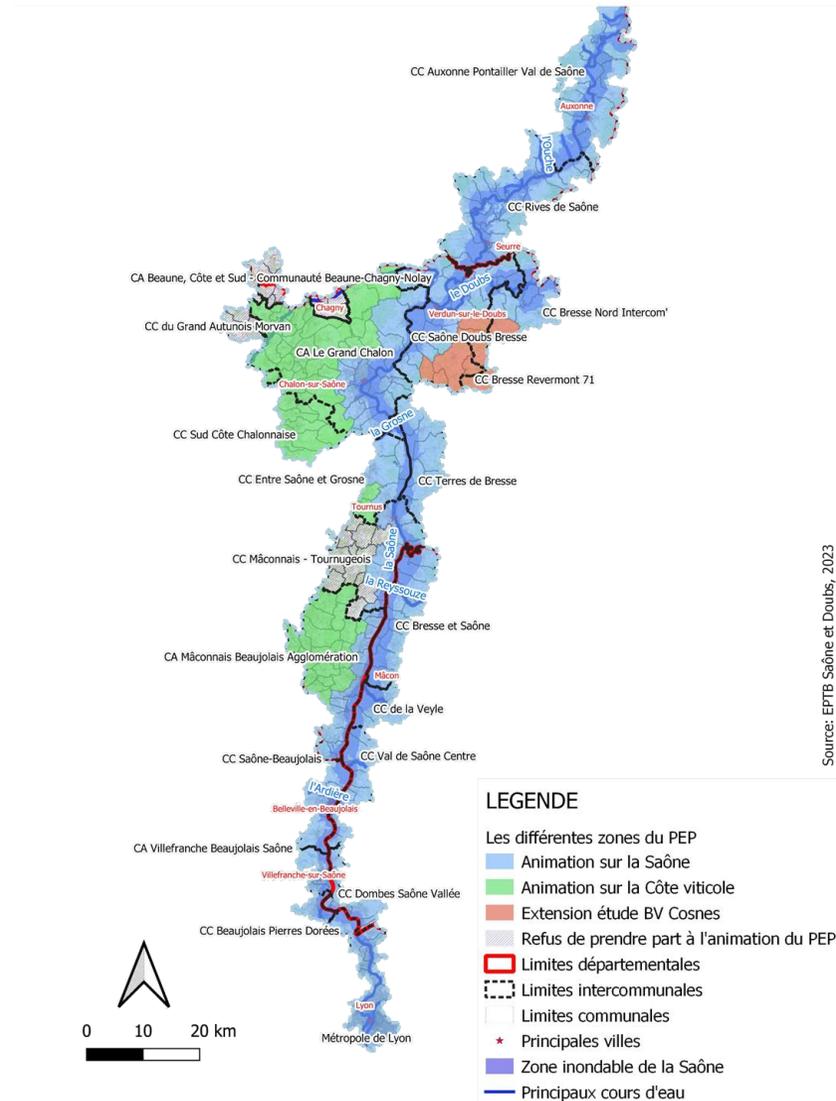
> Des diagnostics d'exploitations agricoles via la démarche REVA

- Adaptation de la démarche du Plan Rhône-Saône
- Diagnostics menés par les Chambres d'Agriculture 01, 21, 69 et 71

> Une opération globale de réduction de vulnérabilité des PME/TPE

- Sensibilisation des PME/TPE du val de Saône sur des territoires ciblés
- Diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises sensibilisées
- Réalisation d'annuaires locaux de professionnels qualifiés pour les travaux

Les différentes composantes du périmètre du PAPI Val de Saône et côte viticole





Aménager et s'organiser en zone inondable

Aménagement du Gier à la Grand Croix

(Lauréat de la mesure « solution fondée sur la nature » du plan eau)

Présenté par **Julien PADET**

Chargé de mission bassin versant Gier, Saint Etienne Métropole

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole





> Localisation : aménagement du Gier sur 1 kilomètre en milieu urbain

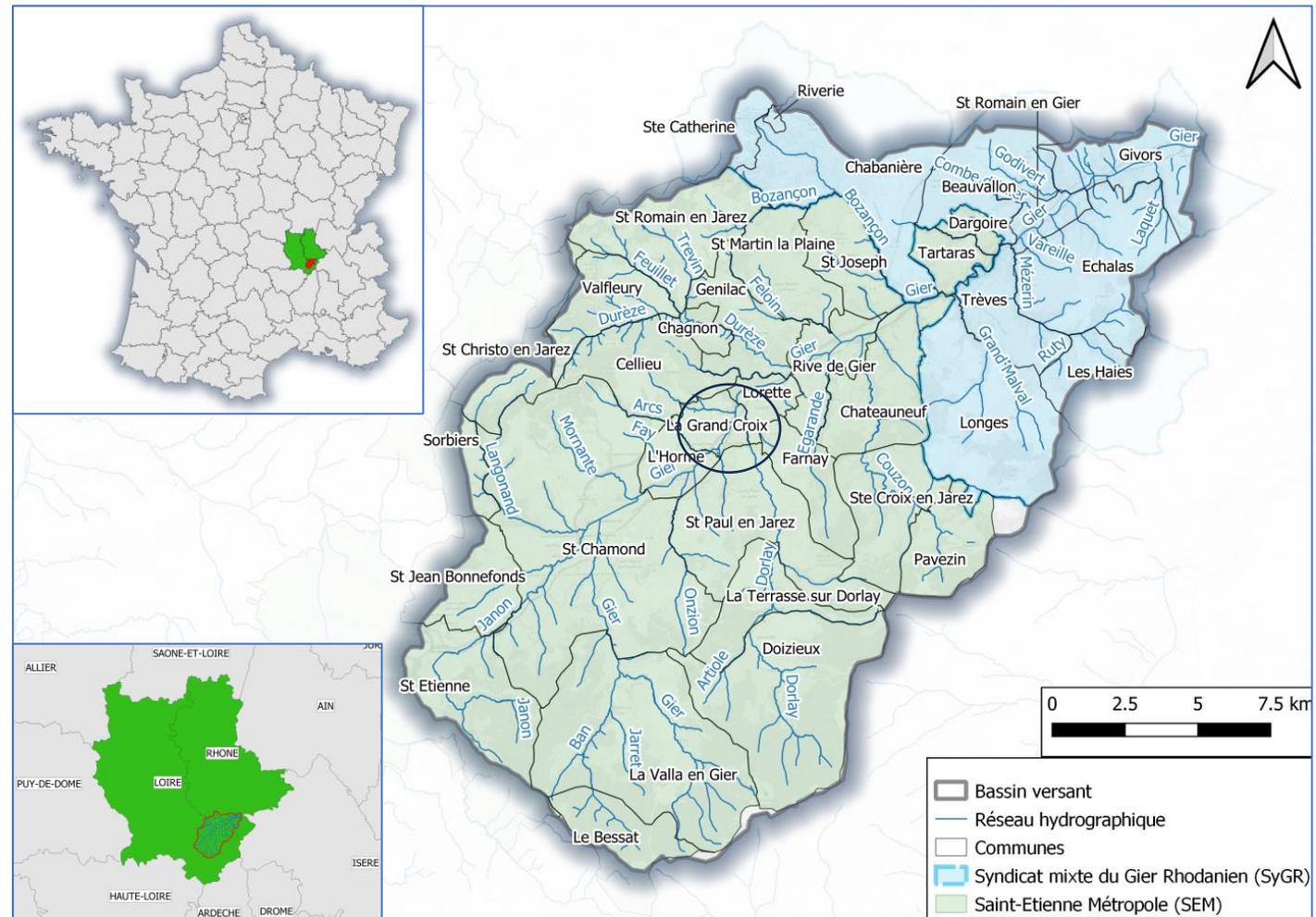
Caractéristiques du cours d'eau :

Bassin versant total : 400 km²

Débit moyen au droit du projet : 1,6 m³/s

Débit centennal au droit du projet : 200 m³/s

Pente moyenne : 1% (torrentielle)





> **Film disponible en ligne**

<https://www.youtube.com/watch?v=LljLob83W7I>

« Retour sur les travaux d'aménagement de la rivière Gier à la Grand' Croix »



Pour en savoir plus sur le bassin versant du Gier :

<https://www.youtube.com/watch?v=tl2UV2omgg8>

« Présentation de la rivière Gier »





Les enseignements du projet

- > **Travailler en équipe avec des compétences diversifiées :**
 - Conception réalisation d'aménagement (hydraulique, écologie, paysage, voirie réseaux divers, sites et sols pollués, géotechnique) ;
 - Négociation foncière,
 - Marchés publics,
 - Ingénierie financière,
- > **Etudier toutes les alternatives mêmes celles qui paraissent utopiques ;**
- > **Être déterminé dans la maîtrise du foncier, clé d'un projet de qualité ;**
- > **Accepter de mener un projet sur un temps long :**
 - 2013 : début des réflexions ;
 - 2020 : réception des travaux qui auront durée 2 années ;



Elaboration d'un schéma directeur de gestion des ouvrages, du quotidien à la structuration

Sylvain GRANGER

Président du SYDCEHR , VP des cycles de l'eau à la CC des Balcons du Dauphiné

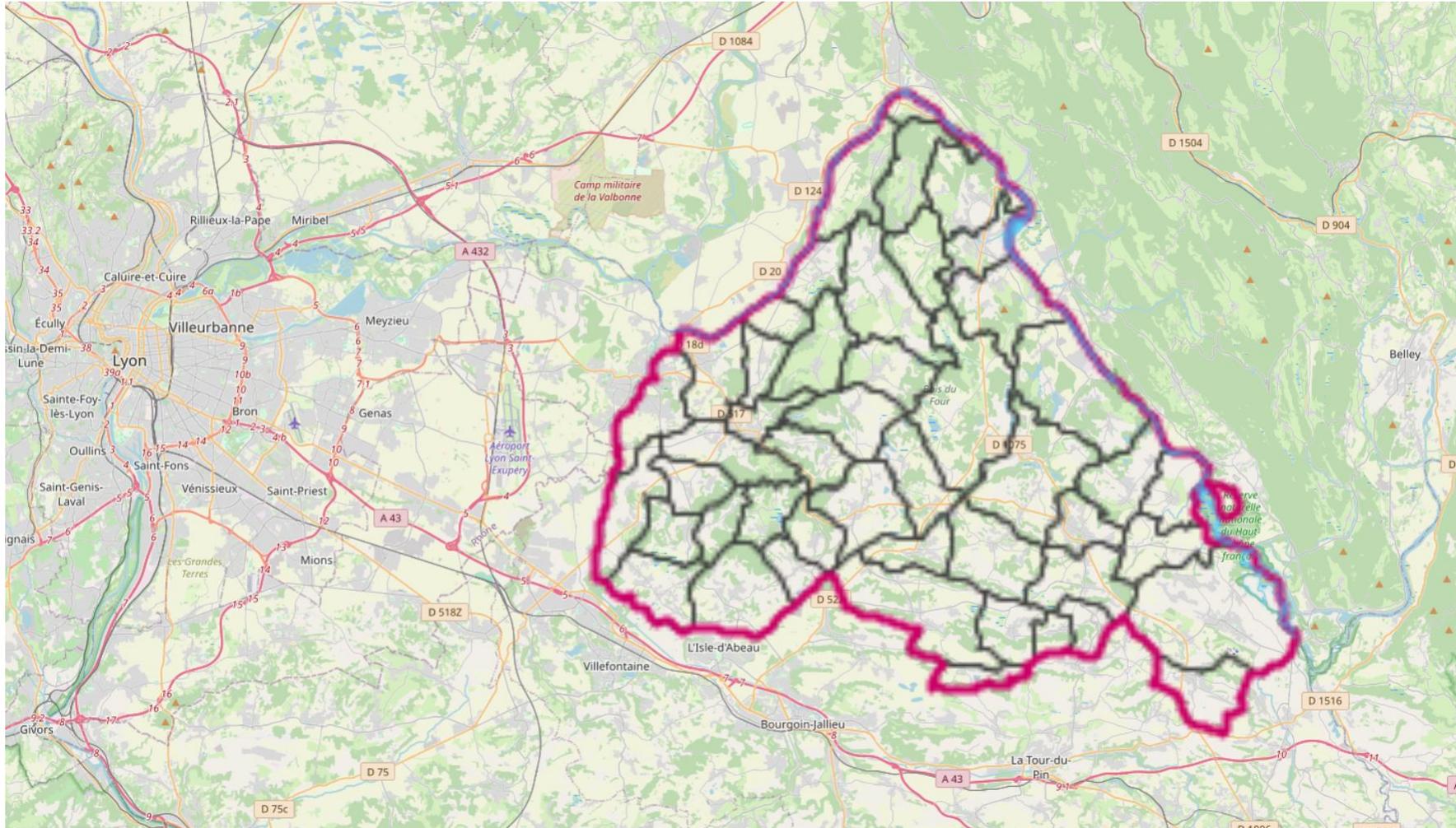
Youri GARCIA

Conseiller délégué en charge de la GEMAPI à la CC des Balcons du Dauphiné





Balcons du Dauphiné, une proximité à l'amont immédiat de la Métropole



Présentation du SYDCEHR (Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut- Rhône)

> HISTORIQUE ET CONTEXTE LOCAL

- 3 histoires du fleuve Rhône Amont et de son territoire:
 - Depuis des millénaires
 - Après les inondations de 1858 à Lyon
 - Après la construction du barrage hydroélectrique de Sault-Brénaz (01)

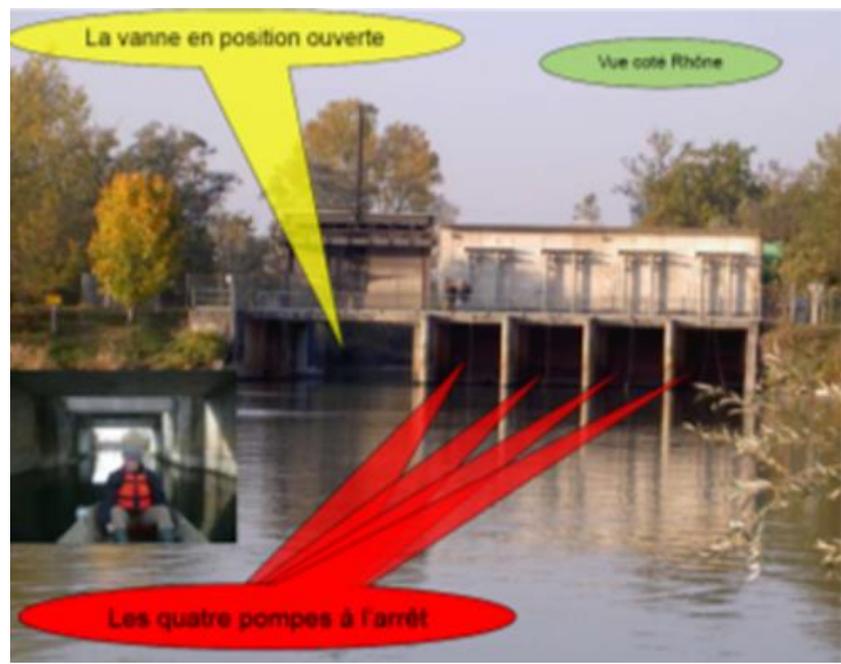


Construction de la station « rive gauche » située à Brangues et mise en service en 1986

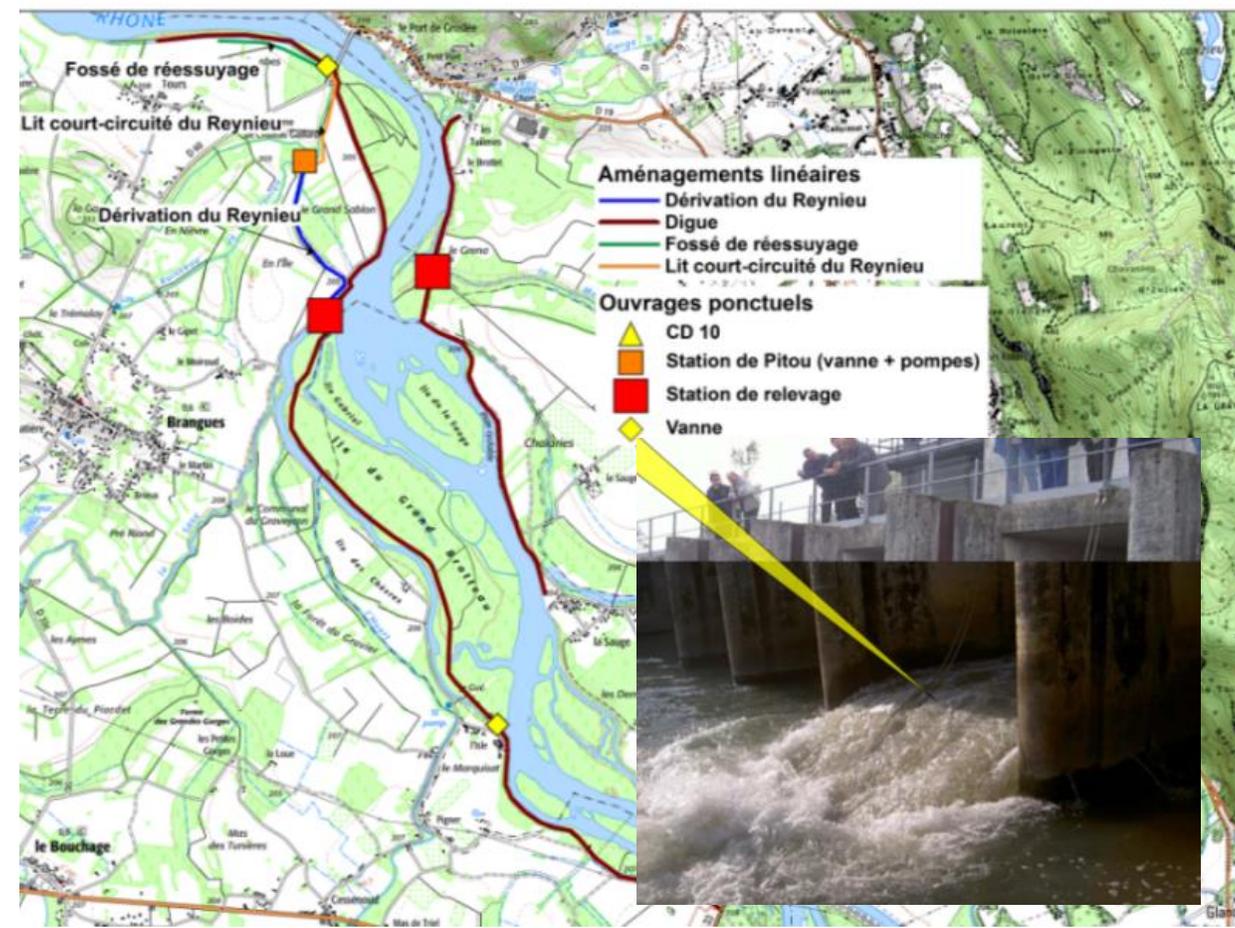
Présentation du SYDCEHR (Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut- Rhône)

> RÔLE ET FONCTIONNEMENT

Gestion des inondations au-delà



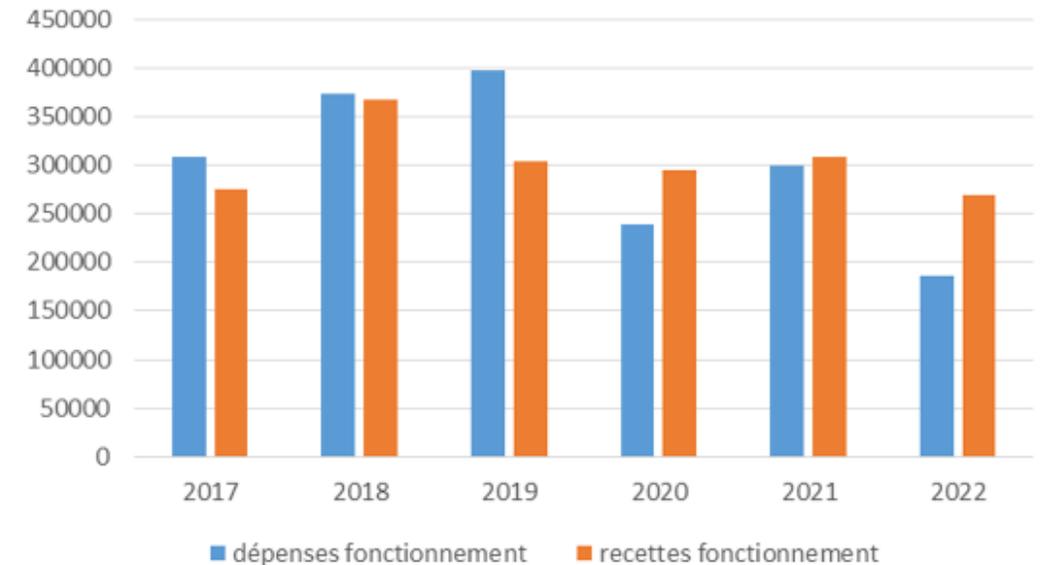
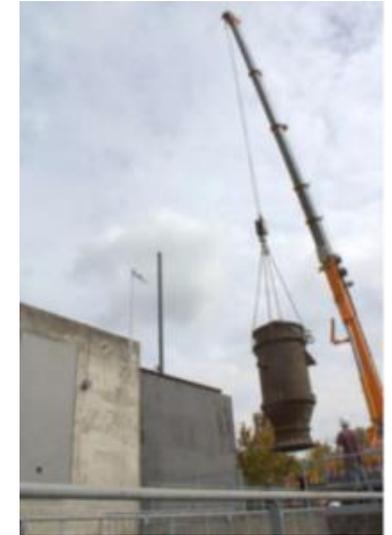
Gestions des crues entre 203,80 et 206 (cotes Z en m = altitudes du fleuve)



Présentation du SYDCEHR (Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut- Rhône)

> EVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES

- ⇒ Avant 2017 : Participations des communes pour couvrir les charges d'exploitations => Peu de moyen – de marge = peu de travaux
- ⇒ Interventions conséquentes et nécessaires sur les pompes au bout de 30 ans
- ⇒ Exercices déficitaires au moment du transfert de compétences (INTERCO – GEMAPI). Malgré les aides financières CNR, l'augmentation des participations, les subventions départementales, le Fond Barnier....
- ⇒ Pas d'investissement ou de provisions d'investissements en 40 ans





Présentation du SYDCEHR (Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut- Rhône)

> L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR (35 000€ HT)

- Etat des lieux des ouvrages et du patrimoine
- Identification de réduction de dépenses en fonctionnement
- Programmation Pluriannuelle d'Investissements (à 20 ans)
 - 140 000€ en 2024 (changement transformateurs électriques...)
 - Environ 100 000€ par an d'excédent de fonctionnement à dégager (une pompe = 500 000€)
 - Des recettes extérieures d'investissement à obtenir pour garder le cap



Echanges autour des présentations

1. Enjeux de Révision du PPRI et Aménagement du Territoire

Révision du PPRI : Difficulté de réviser le PPRI quand on est une petite collectivité et que le volume de projet n'est pas un argument de poids dans les négociations ? Il est proposé de créer un **groupe de travail (G.T)** spécifiquement dédié à cet enjeu (aménagement du territoire et outils d'urbanisme)

Aménagement à l'échelle : Les "zones orange" soulèvent des questions. Plus facile d'aborder l'aménagement à l'échelle du **lot** « macro » plutôt qu'au niveau du lot individuel mais toujours une difficulté pour les plus petits territoires.

Délimitation des responsabilités : Faut-il appliquer les mêmes critères pour les métropoles et les petits territoires ou distinguer en fonction des zones inondables ?

Notion de quartier et adaptation : Comment concevoir un aménagement résilient et répondre aux besoins de la population à une échelle de proximité, telle que celle du quartier ?

Vulnérabilité et zonage : La nécessité de revoir l'échelle d'analyse de la vulnérabilité a été soulignée, en tenant compte des zones inondables et en réfléchissant à la possibilité d'adaptation des zonages en fonction des aléas.

2. Communication et Coordination

Défis de communication : Il est crucial de renforcer la **coordination de la communication** entre les entités impliquées pour sensibiliser le public aux risques d'inondation. Certains acteurs estiment qu'actuellement la manière dont les informations sont transmises au public peut desservir les actions de prévention et de gestion des risques.

Sensibilisation et pédagogie : Améliorer la pédagogie auprès de la population pour mieux faire comprendre les enjeux locaux liés au risque d'inondation.



Echanges autour des présentations

3. Approches Coopératives et Résilientes

Dialogue : Le SYDCEHR fait part de son besoin d'une méthodologie de travail basée sur les principes de **Dialogue, Coopération, et Réciprocité**.

Vivre avec les inondations : Dans une perspective de résilience face au changement climatique, certains participants ont suggéré de voir les inondations comme une réalité à intégrer et de réfléchir aux moyens de **vivre avec** et de tester de nouvelles solutions d'adaptation. Expérimenter des projets sur la résilience, explorer des initiatives publiques et des projets européens, notamment le programme "Vivre Avec", pour soutenir les expérimentations en matière d'aménagement résilient.

4. Initiatives et Instances de Dialogue

Projet de dialogue entre acteurs : Un participant a émis l'idée d'une instance de dialogue impliquant des acteurs institutionnels et des usagers, focalisée sur la gestion de l'eau et des risques associés. Cette instance vise à tester l'intérêt des acteurs pour de futures collaborations.

Initiatives intercommunales : Mention de la collaboration entre intercommunalités, avec le SYDCEHR et l'EPTB pour une démarche REVA (Réduction de vulnérabilité) en lien avec la gestion de l'eau.

Participation de l'Agence de l'eau : Question ouverte sur l'implication et les modalités de collaboration avec l'Agence de l'eau dans ce cadre.

Perception des responsabilités : la question de la perception de la répartition des enjeux et des responsabilités entre territoires urbains et ruraux, lors d'épisodes d'inondation, est mise en avant. Cette problématique illustre les besoins en matière de participation des citoyens et d'instance de dialogue pour débattre de ces enjeux.

5. Considérations Juridiques et de Responsabilités

Prise en charge par les collectivités : Certaines collectivités peuvent envisager de se substituer aux assurances pour couvrir les dommages, mais cela reste un choix risqué, surtout dans le contexte d'ajustement de zonage.



Comité

INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

TEMPS 3

**LES AVANCÉES DE
LA STRATÉGIE EN
2024**

PISTES POUR 2025

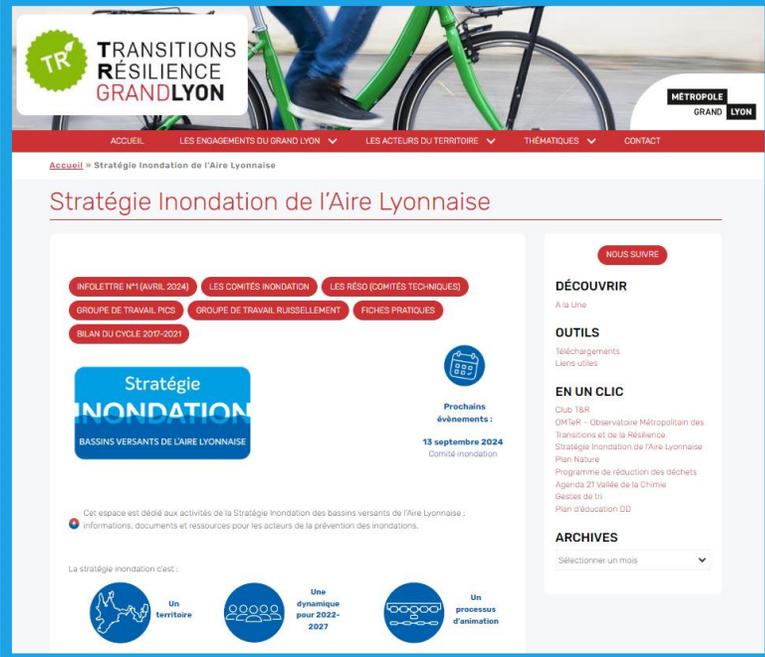
Avancées de la stratégie en 2024



-  **> 14 décembre 2023**
RésO
-  **> avril 2024**
Groupes de travail (les 4 et 5 avril)
-  **> avril-mai 2024**
Infolettre n°1 (diffusée le 6 mai)
-  **> mai 2024**
Groupes de travail, suite (les 28 et 30 mai)
-  **> jui24 juin 2024**
RéSO
-  **> juiseptembre 2024**
Infolettre n°2
Groupe de travail PICS
-  **> 13 septembre 2024**
Comité Inondation
-  **> automne 2024**
Infolettre n°3
-  **> fin 2024**
Bilan annuel et perspectives

Les 2 groupes de travail mobilisés :
- Ruissellement agricole et eaux pluviales
- PICS des petits territoires

Un site internet pour partager les ressources de la Stratégie Inondation



 **developpementdurable.grandlyon.com**



Groupe de travail Ruissellement agricole



- > 2 séances du groupe de travail (avril et mai)
- > 4 questions prioritaires à traiter sous forme de **fiches de bonnes pratiques**
 - Infiltrer les eaux de pluie « à la source » – Comment adapter les pratiques agricoles ?
 - Comment cartographier le risque d'inondation par ruissellement agricole ?
 - Quels leviers dans les documents d'urbanisme pour limiter le risque d'inondation par ruissellement agricole ?
 - Quels outils de conventionnement/subvention avec les agriculteurs ?
- > Un programme de travail défini en groupe
 - Entretien avec chaque membre du groupe désigné par question
 - Recherche technique et rédaction de 3 fiches avec l'aide de l'équipe AMO
- > Une mise en œuvre reprogrammée à fin 2024/début 2025 en raison des autres activités de la stratégie



Groupe de travail PICS petits territoires

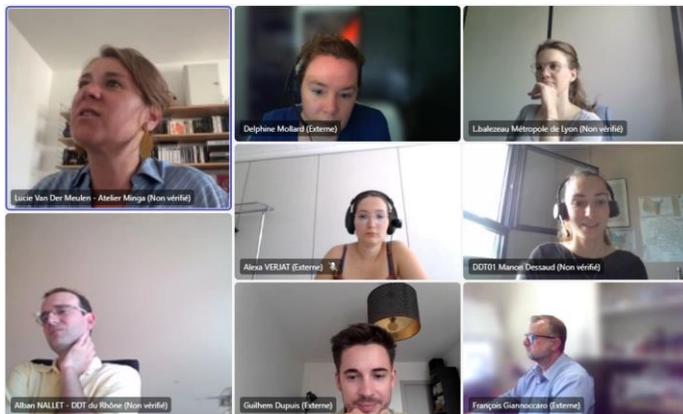


> 3 séances de travail
(avril, mai, septembre)



> Apport d'expérience de :

- Métropole de Lyon
- Communauté de Communes du Briançonnais
- CEREMA (club national PICS)





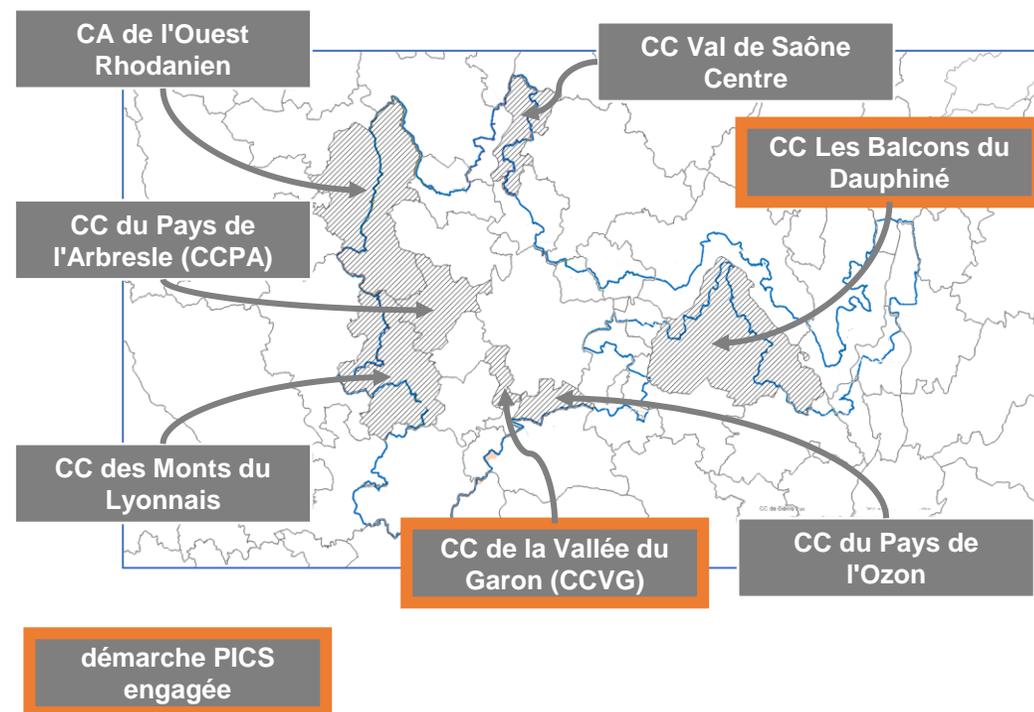
Groupe de travail PICS petits territoires



> Une enquête en ligne auprès des EPCI de l'Aire Lyonnaise

« Pour une entraide intercommunale face au risque inondation »

- 22 rubriques en 3 volets : PCS, PICS, inondation et organismes de bassins
- 10 réponses reçues couvrant 7 EPCI
 - des axes de travail pour les organismes de bassin avec leurs EPCI
 - 1 proposition de mobilisation issue du groupe de travail d'après l'enquête :
une conférence des présidents des intercommunalités concernées par les PICS



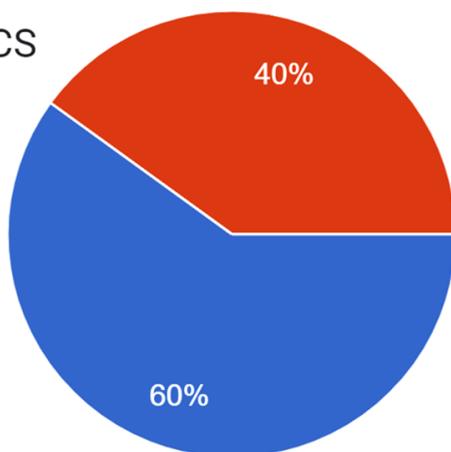


Connaissance des PiCS

Je connais le dispositif PiCS

10 réponses

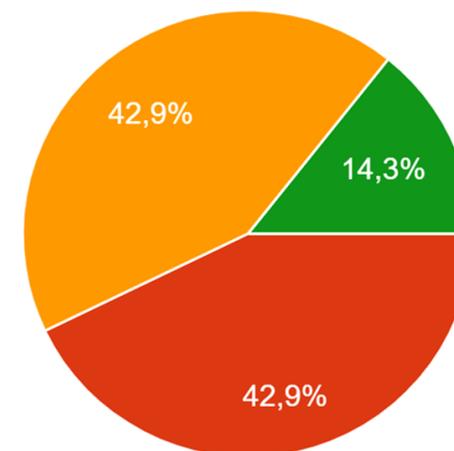
- oui
- non



Mon EPCI dispose d'un PICS validé

7 réponses

- oui
- non, mais la démarche est en cours
- non, la démarche n'a pas été engagée
- je ne sais pas



Sur 10 répondants

- > 6 connaissent le dispositif PICS
- > 0 a un PICS validé
- > 2 ont engagé la démarche PICS, dont 1 a engagé des actions de coordination entre PCS
- > 3 n'ont pas engagé la démarche



Groupe de travail PICS des petits territoires

➤ Les 3 axes de travail/progression et propositions de suite à donner

Renforcer la mobilisation politique et la sensibilisation des EPCI

- engager les élus et les acteurs locaux dans une démarche proactive en matière de PICS
- importance de désigner des référents élus

Améliorer la coordination interservices et mutualiser les moyens

- coordination entre les syndicats de bassins, les EPCI et les autres acteurs
- mutualiser les ressources humaines et techniques
- organiser des exercices intercommunaux
- s'appuyer sur les territoires déjà engagés

Renforcer la formation et les capacités locales, au besoin grâce à un soutien financier ciblé

- formations pour les élus et les acteurs locaux
- mise en place de diagnostics de vulnérabilité
- financements spécifiques (via FPRNM)

➤ Proposition d'une conférence des présidents des intercommunalités pour mobiliser les élus, promouvoir la démarche PICS en s'appuyant sur les EPCI déjà engagés, désigner des référents, mobiliser et mutualiser les ressources, identifier les besoins en formation



Comité

INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

CONCLUSION

PROCHAINES ÉTAPES





Synthèse des décisions

> Validation pour continuer le travail du G.T PICS en proposant :

- Une conférence des présidents des intercommunalités concernées par les PICS.
- Objectif : Faciliter la coordination et la mutualisation des actions face aux enjeux des PICS, notamment en matière de gestion du risque inondation

> Enjeux de communication :

- Travailler spécifiquement sur les stratégies de communication politique et grand public
- Renforcer la diffusion d'informations claires et accessibles sur les actions menées et les risques identifiés, les responsabilités de chacun des acteurs.
- Objectif : faciliter la compréhension entre tous les acteurs et les administrés aussi

> Aménagement du territoire et outils d'urbanisme :

- Lancer le G.T Aménagement du territoire
- Objectif : comprendre comment faire avancer les projets d'aménagement, les marges de manœuvre et adapter cela aux petits territoires dans le but de réduire la vulnérabilité des territoires au risque inondation. Garantir un développement territorial durable et résilient.

Ces orientations visent à renforcer la gouvernance intercommunale, optimiser les réponses au risque inondation et promouvoir un développement résilient des territoires concernés.



Merci de votre participation

À bientôt !



Ensemble pour mieux gérer le risque.

Retrouvez en un clic les actualités et documents de la Stratégie ici :

developpementdurable.grandlyon.com

rechercher « inondation »